



REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB 2011-2012

1. Nouveau licencié

A tout moment dans l'année, un nouveau membre peut prendre une licence au tarif de base. L'acceptation de cette licence est conditionnée à la possibilité d'offrir une place au sein d'une équipe.

Pour cette saison, le club reconduit la 1^{ère} licence gratuite pour tous les jeunes évoluant en baby-basket ou en mini-poussin(e)s.

2. Renouvellement de la licence

Le club doit engager en juillet les équipes pour la saison suivante. Pour cela, nous devons connaître nos effectifs pour fin juin. **Le renouvellement de la licence doit être fait pour le samedi 2 juillet (dernier délai). Si ce n'est pas le cas :**

❖ **Une majoration de 20 € sera demandée.**

❖ Le club pourra refuser ces inscriptions si celles-ci viennent gêner les équipes déjà inscrites.

Pour les Loisirs, la limite d'inscription est fixée au 1^{er} octobre. Au-delà de cette date, le bureau n'acceptera pas la pratique du basket sans licence pendant un créneau attribué à la JA BASKET.

3. Arbitrage et tenue de tables de marque.

Dès que vous êtes licencié au club, vous vous engagez à partir du niveau poussins à participer à la tenue de la table de marque ou à l'arbitrage des autres équipes.

Pour cela, un planning est réalisé pour vous indiquer la date et l'horaire d'arbitrage.

Vous devez arriver 15 min avant le début de la rencontre et vous manifester auprès du responsable de salle (visible par son brassard jaune).

Si vous êtes indisponible pour remplir cette tâche le jour désigné, il est de votre responsabilité de vous faire remplacer en demandant aux copains, copines de votre équipe ou des autres équipes (ce n'est pas le rôle des éducateurs ou des salariés).

Tout manquement à cette convocation pourra être sanctionné d'un match de championnat.

Vous voulez être arbitrés dans de bonnes conditions, alors votre participation active est nécessaire.

4. Participation aux entraînements

La participation aux entraînements est nécessaire pour progresser individuellement et collectivement.

Les éducateurs exigent votre présence aux entraînements.

❖ Nous souhaitons qu'ils soient prévenus si vous ne pouvez y participer.

❖ L'entraînement commence à l'heure, il faut donc arriver 5 à 10 min avant.

5. Formation(s) des jeunes licenciés

La formation du licencié ne s'arrête pas à la formation du joueur. Le bureau et les éducateurs considèrent que la formation d'un licencié se doit d'être la plus globale possible. Pour cela, nos licenciés sont formés à d'autres fonctions dès la catégorie Poussin(e)s.

En Poussin(e)s et Benjamin(e)s : formation à la table de marque

En Minimes Gars et Filles : formation à l'arbitrage

En Cadet(te)s : formation d'entraîneur (animateur club)

Ces formations permettent à chaque jeune de compléter sa formation de joueur et ainsi de progresser en tant que basketteur.

6. Participation aux différentes formations

Les jeunes qui prennent une licence au club s'engagent à participer à la formation proposée selon leur catégorie (voir article 5). Ces formations sont proposées chaque année pour permettre à chacun(e) de remplir cette obligation de formation.

7. Participation des parents au bon fonctionnement du club

Les parents des jeunes licenciés participent à la tenue du bar, au lavage des maillots et aux déplacements pour l'entraînement et les matchs. Un parent responsable est pour cela mis en place dans chaque équipe jeunes afin de faciliter les échanges entre le club et les parents.

Tout au long de l'année et lors des temps forts de la saison tel que le Tournoi International Minimes, une aide ponctuelle est également souhaitée.

8. Respect

Le respect des arbitres, des coaches, des bénévoles et de tout autre acteur d'une rencontre est une valeur primordiale à laquelle le club tient particulièrement.

Le comportement des joueurs ou des parents lors des entraînements et/ou des matchs doit être positif à tout point de vue.

En cas de comportement inadapté, le bureau pourra sanctionner le licencié concerné, ou à défaut l'enfant licencié (si le fautif est un parent non licencié au club).

9. Accompagnement des jeunes à la salle

Lorsque les parents amènent leur(s) enfant(s) à la salle, ils doivent s'assurer avant de repartir **que la séance d'entraînement ou le match a bien lieu et qu'un éducateur est bien présent.**

A la fin de la séance, les parents doivent **venir chercher leur enfant dans la salle. Le club est responsable des jeunes lorsqu'ils sont dans la salle et pendant le créneau horaire d'entraînement ou du match. La responsabilité des parents commence donc où celle du club s'arrête.**

10. Composition des équipes

Les équipes sont constituées par les éducateurs et seulement par eux. Ceci, afin de constituer des équipes de niveaux homogènes pour que chaque jeune joue au niveau le plus adapté à sa progression individuelle. La notion de groupe est primordiale et au cours de l'année, dans une même catégorie, des jeunes peuvent passer de l'équipe 1 à 2 (ou 2 à 3 le cas échéant) et/ou inversement selon les décisions des éducateurs.

Les principes de composition d'équipes sont par ordre d'importance.

- ❖ Le niveau de jeu et la progression d'une saison à l'autre
- ❖ Le potentiel de progression détecté par les éducateurs
- ❖ La fréquentation aux entraînements et la motivation
- ❖ Le copinage

11. Composition des groupes d'entraînement

Afin de favoriser la progression individuelle de chacun(e), les éducateurs peuvent être amenés à proposer des groupes d'entraînements qui diffèrent des équipes composées pour les différents championnats. L'objectif est le même que pour la composition des équipes : constituer des groupes d'entraînements de niveaux homogènes pour favoriser la progression individuelle de chaque jeune.

12. Planning des entraînements et matchs

Un planning des entraînements est établi à chaque début de saison en tenant compte des critères de disponibilités des éducateurs, des créneaux disponibles des salles de sports, du nombre de jeunes par séance et de l'heure la plus adaptée en fonction des catégories d'âges.

Notre collaboration avec des clubs voisins nous amène à jouer et/ou s'entraîner dans les communes voisines. Cela est essentiel pour garantir des équipes de niveaux homogènes.

Le planning des entraînements est donné à chaque licencié dès que possible (vers la fin août) et le planning des matchs lors de la réunion de parents puis à chaque début de phase (pour les jeunes).

13. Réunion de parents

Au début de la saison, une réunion avec chaque équipe ou catégorie permet de fixer les bases du fonctionnement de la saison. Sont notamment évoqués lors de cette réunion :

- ❖ Composition des équipes et des groupes d'entraînements
- ❖ Détermination du parent responsable pour chaque équipe
- ❖ Planning des matchs de la 1^{ère} phase

14. Tournois

Les équipes jeunes du club participent au(x) Tournoi(s) proposé(s) par le Comité de Vendée de Basket-Ball, notamment celui du 1^{er} mai pour les plus jeunes.

Nous engageons également 1 voire 2 équipes maximum à notre Tournoi International Minimes.

Pour tous les autres tournois, l'inscription est de la responsabilité de l'éducateur, en concertation avec les parents.

Le club prend en charge l'inscription de l'équipe (après validation par le bureau). Tous les autres frais (logement, nourriture, transport, ...) restent à la charge des familles.

15. Acceptation du règlement intérieur.

En prenant votre licence, vous acceptez l'ensemble des points du règlement intérieur du club.